

N°RH/2022/75

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	21 septembre 2022	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	21 septembre 2022	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 36 Votants : 47

Séance du 28 septembre 2022

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mardi vingt-huit septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, à la salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, M. Bernard MORAINÉ, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Kévin AUGÉ, M. Christophe DELAUNAY, Mme Dorothée BRICOUT, M. Nicolas DEILLER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Catherine DECUYPER
Mme Evelyne TRESCARTES
M. Yannick VILLAIN, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
Mme Christine LEMOINE, pouvoir à M. Cyril HAGHEBAERT
Mme Frédérique COLAS, pouvoir à M. SORET
M. Richard ZEIGER, pouvoir M. Jean-Yves MESNY
Mme Bernadette MONNIER, pouvoir à M. Elisabeth LEFÈVRE
Mme Michèle BARRY, pouvoir à M. Bernard MORAINÉ
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à M. Nicolas DEILLER
M. Xavier MARQUIS, pouvoir à Francis BOURSIN
Mme Olga LIGAULT, pouvoir à Guy BOURRAS
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Didier MOREAU
M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, pouvoir à M. Bruno JAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Personnel communautaire – Création d'un poste de chargé de mission ingénierie territoriale du PETR – Budget principal.

RH/2022/75

**Conseil communautaire du
28 septembre 2022**

Objet : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION INGENIERIE TERRITORIALE DU PETR – BUDGET PRINCIPAL.

CONSIDERANT le recrutement d'un poste de chargé de mission ingénierie territoriale du PETR, pour une durée de 3 ans, renouvelable, il est proposé de recruter un agent en catégorie A de la filière technique ayant une expérience dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local. Le chargé de mission sera mis à disposition du PETR du Nord de l'Yonne par voie de convention et assurera les missions suivantes :

- Développer une vision prospective du territoire en lien avec les cinq EPCI membres,
- Co-construire et piloter une stratégie territoriale contribuant aux enjeux régionaux d'aménagement du territoire (SRADDET notamment)
- Impliquer les acteurs publics et privés (élus, citoyens, associations, entreprises...) du territoire dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie,
- Co-élaborer, avec les acteurs du territoire, un programme d'actions pluriannuel en déclinaison de la stratégie territoriale (détecter, hiérarchiser et prioriser des projets),
- Accompagner les porteurs de projets qui concourent à la stratégie.
- Animer, mettre en œuvre et évaluer le dispositif « territoires en action ».

Le recrutement s'effectuera dès le 1^{er} octobre 2022. L'agent sera rémunéré en fonction de son expérience professionnelle, entre le premier échelon et le 5^{ème} échelon du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux. Une rétrocession des charges supportées est prévue à l'euro près entre le PETR et la communauté de communes du Jovinien.

Vu la conférence des maires du 20 septembre 2022,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

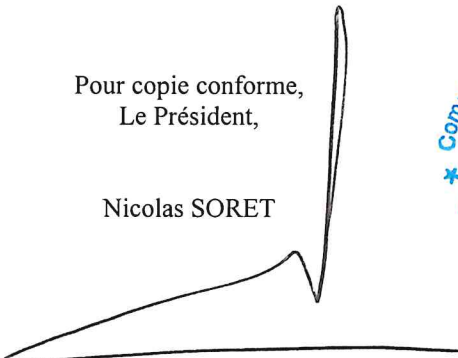
Abstention : 0

AUTORISE Monsieur le Président à créer le poste de chargé de mission ingénierie territoriale du PETR et à nommer un agent,

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget principal l'exercice 2022.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

